

ASL des hameaux du Lavoir

Rapport d'exercice 2019

Budget 2020

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 : Constitution du bureau de l'Assemblée : **désignation et nomination**

Point 2 : **Approbation** du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Mars 2019 → **POUR / CONTRE**

Point 3 : Rapport d'activité 2019.

Point 4 : Rapport financier, **approbation** des comptes 2019 et **quitus** au trésorier (documents financiers joints) **POUR / CONTRE**

Point 5 : Renouvellement du bureau : 3 mandats à expiration.

R DUC **POUR / CONTRE**

JF RIPOUTEAU **POUR / CONTRE**

D BRETON **POUR / CONTRE**

APPEL A CANDIDATURES n'hésitez pas !; par retour de mail

Point 6 : Travaux réseaux Enedis, Eau, Fibre → **Reporté en 2021**.

Point 7 : Espaces verts.

Point 8 : Modifications architecturales effectuées au cours de l'année 2019 ;

- a. Entretien des maisons, respect du cahier des charges,
- b. Évolutions dans l'optique d'une modernisation présentées par la commission d'architecture.

Point 9 : ASL Chevy2

- c. Situation du Country club,
- d. Transfert de propriété de certaines parcelles et équipements.

Point 10 : Budget de l'année 2020 **POUR / CONTRE**.

Point 11 : Questions posées par lettre recommandée + AR au plus tard huit jours avant le 24 mars 2020. → Sans objet pas de question reçu avant annulation AG

Point 3- RAPPORT d'ACTIVITE 2019

Mesdames et Messieurs

Dans ce rapport je vous transmets les évènements marquants et les actions que nous avons menées au cours de l'année 2019

➤ CONVIVIALITE

Importance particulière au maintien d'une bonne ambiance dans notre quartier

- « Vide armoire » le 16 juin nombreux participants
- Fête du Lavoir le 15 septembre, toujours un succès quand la météo nous est favorable
- Merci aux propriétaires du n°171 pour le petit concert le jour de la fête de la musique ;
- Le **pot des nouveaux arrivants** a été annulé en raison de l'absence de la plupart des membres du bureau

Point sur les mutations :

7 ventes en 2019 dans l'ensemble ces maisons font l'objet de gros travaux de remise en état.

La maison n° 62 vide continue de se dégrader

5 maisons en location (107, 168, 16, 4, 110) dont une en cours d'acquisition.

Nous souhaitons la bienvenue dans notre quartier aux nouveaux en espérant qu'ils apprécieront la vie au Lavoir.

➤ COMMUNICATION

- **Adresses mail**

Nous disposons à ce jour de **174** adresses email sur 203 propriétaires ; n'oubliez pas de nous indiquer d'éventuels changements d'adresse.

Il ne nous reste plus que 5 convocations à envoyer par courrier ; il en reste 25 à distribuer en porte à porte contre signature ; 5 propriétaires ferment leur portail à clé sans sonnette extérieure, ce qui nous oblige à leur envoyer par courrier recommandé ; d'où frais (4,30 €) et travail supplémentaires.

- **Site du Lavoir** François Debreuille a à cœur de faire de ce site un lieu d'informations attractif (www.asldulavoir.fr)

Nous l'enrichissons chaque fois qu'une information pratique générale nous semble utile ou intéressante.

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos remarques

➤ **STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER.**

Les points noirs se réduisent, car des propriétaires ont fait les aménagements nécessaires pour ne pas encombrer la rocade. Il reste malgré tout au Grand Lavoir des zones où il est difficile de se croiser, surtout les week-end ; (notamment entre les numéros 89 et 75) ; à ces endroits les rampes de garage sont vides et parfois 4 ou 5 voitures pour une même maison sont garées le long de la rocade.

Ces voitures garées l'une derrière l'autre à touche touche ne permettent même pas que l'on puisse laisser passer une voiture qui arrive en face, et même empêche certains propriétaires d'entrer ou sortir de leur rampe de garage.

Il nous semble injuste, pour ces quelques cas particuliers de mettre en place un sens unique dans le quartier qui pénaliserait ceux qui ont fait le nécessaire pour ne pas gêner les autres ; le stationnement le long de la rocade devrait être réservé au stationnement occasionnel : visiteurs, livreurs, artisans...

Par ailleurs, nous vous demandons de ne pas vous stationner sur les trottoirs engazonnés, de le dire aux visiteurs et ouvriers...surtout en période d'humidité ; cela crée des ornières, détruit le gazon... plusieurs d'entre vous ont été invités à faire une remise en état !

Il n'y a à priori presque plus de problème le long et dans le fond des raquettes à part une ou deux raquettes.

➤ **RECouvreMENT DES CHARGES**

Le 15 février qui était la date limite du dernier appel de charges, 58 propriétaires n'avaient pas effectué leur versement, soit 28% !

Nous demandons aux retardataires (toujours les mêmes) de faire un effort pour nous éviter d'avoir à effectuer les relances.

➤ **ASL CHEVRY2**

Un nouveau bureau a été élu lors de la dernière assemblée générale. Gérard Carnet est le nouveau président, Gérard Serre le vice-président.

Ont également été élus 2 propriétaires de notre quartier : Gérard Andreu comme président de la commission d'architecture ; il souhaite prendre avec Ingrid Roussel, son adjointe, de nouvelles orientations.

Nous demandons à chacun de bien vouloir respecter les règles du bien vivre ensemble ; notamment les horaires pendant lesquels il est interdit d'utiliser des engins bruyants comme les tondeuses, tronçonneuses...

Ainsi que les jours de ramassage des ordures, notamment pour les végétaux qui doivent être déposés le dimanche à partir de 18h ; et une semaine sur 2 en hiver ; nombreux sont ceux qui se trompent encore ou qui les déposent dès le vendredi.

- 1 cambriolage et une tentative
Nous maintenons les rondes de TSIP qui rassurent.

- 2 nids de guêpes découverts lors de la taille des haies ; nous avons fait appel à une société spécialisée (Bize Guêpes)
Nous avons également dû faire appel à un apiculteur pour un essaim d'abeilles.

Soyez prudent lors de la taille de vos haies

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'aident, même en dehors du bureau, sans lesquelles je ne pourrais pas assumer cette tâche.

En particulier pour les manifestations festives, les distributions de documents comme les convocations en porte à porte, les publications sur le site ...

Point 4 – RAPPORT FINANCIER DES COMPTES 2019

		Bilan 2019	Voté budget 2019
		Total	
1/ Dépenses courantes		61 654 €	63 000 €
Administratif	Affranchissement		
	Fournitures		
	Communication		
	Taxe foncière		
	Cotisation		
	Intérêts		
	Frais tenue de compte		
	Frais de virement		
	Frais assemblée générale	208 €	300 €
Assurance		1 300 €	1 000 €
ASL Chevy II		5 861 €	6 000 €
Sécurité		13 731 €	14 000 €
Espaces verts	ASL	31 755 €	33 000 €
	Communs	7 276 €	7 500 €
		Bilan 2019	Voté budget 2019
		Total	
2/ Dépenses non courantes		4 082 €	10 500 €
Espaces verts	ASL	2 220 €	2 000 €
	Communs	1 646 €	2 000 €
Imprévu		120 €	2 000 €
Reseau TV/Fibre	Réparation fourreaux TV/Téléphone	96 €	500 €
	Réparation fourreaux passage fibre optique		2 000 €
	Provision pour installation fibre optique (5000€ en trésorerie)		2 000 €
BUDGET TOTAL		65 736 €	73 500 €

Rapport financier sur l'exercice 2019

COMPTE DE GESTION GENERAL de l'exercice clos réalisé du 01/01 au 31/12/2019

CHARGES		PRODUITS		
	€			€
Dépenses totales	65 736	Recettes totales		63 592
		Dont		
		Appel de charges payé	62 327	
		Frais refacturés aux propriétaires	420	
		Frais refacturés ASL de la Marre	766	
		Produits financiers	79	
		Resultat exercice 2019		-2 145

Situation financière au 31.12.2019

ACTIF	33 782	PASSIF	€
Solde Banque	20 143	Report à nouveau	5 810
Caisse d'épargne Livret A	10 545	Fond de roulement	17 500
	30 688	Provision pour réseau tel	5 000
Dû par propriétaires	0	Factures à payer	3 327
Dû fournisseurs	3 094	Résultat	-2 145
TOTAL	33 782	TOTAL	33 782

Point 5 - ELECTION DES SYNDICS

Membres du bureau actuels : Dominique BRETON modifications architecturales

René DUC relations avec les notaires lors des mutations

Ginette KHUAT DUY organisation des animations, distributions de courriers divers

Laurent KLEIN trésorier, envois des mails, gestion du fichier

Jean François RIPOUTEAU travaux

Stephan Arnoult, happé par son travail nous a quittés mais il reste disponible en cas de besoin ; nous le remercions pour son travail effectué, notamment la mise en place de l'entreprise Voisin, ainsi que pour son aide dans le cadre du remplacement des bacs des terrasses

Ingrid Roussel nous quitte aussi, occupée par ses 3 jeunes enfants ; par ailleurs elle a intégré le bureau de l'ASL Chevry2 et est membre de la commission d'architecture ; par conséquent elle continuera à nous apporter son aide dans ce cadre.

Nous la remercions, surtout pour l'élaboration de certains documents comme l'affiche pour le vide lavoir, et pour la fête du lavoir.

A noter que sur l'ensemble des 6 membres du bureau, 3 exercent une activité professionnelle qu'ils parviennent à concilier avec leur action pour le quartier ; de nombreux volontaires nous aident ponctuellement, comme pour la préparation de l'AG, les animations, la gestion du site internet ... ; je les en remercie.

J'encourage toutes les bonnes volontés à venir nous rejoindre dès maintenant, même si vous ne souhaitez pas être élu.

Notamment les nouveaux arrivants, nombreux cette année sont les bienvenus ; en nous apportant leurs compétences, cela peut leur permettre de s'intégrer dans notre quartier, et de faire des connaissances.

Je ne vais pas moi-même continuer cette mission éternellement ; il va falloir prévoir un jour mon remplacement ...

Un quartier de Chevry (Mocsouris) a dû faire appel à un syndic professionnel ; pour délivrer des documents demandés par le notaire lors d'une mutation, il a demandé 500 € ! Le coût du syndic représente ainsi dans ce quartier 36% des frais de fonctionnement ...

Pour 3 membres le mandat de 3 ans est à expiration :

D.BRETON, R.DUC, JF.RIPOUTEAU

Candidats : les 3 se représentent, mais le nombre de membres du bureau n'est pas limité

Si quelqu'un d'entre vous veut venir m'aider pour les espaces verts, il sera le bienvenu ; (même sans faire partie du bureau)

Le profil idéal : une personne retraitée qui promène régulièrement son chien !

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre notre équipe qui vous accueillera avec plaisir.

Point 7- ESPACES VERTS

J'assure la gestion des espaces verts après le départ du bureau de Stephan Arnoult.

- L'entreprise Voisin nous donne toute satisfaction.

Une équipe fidèle est dédiée à notre quartier depuis 2 ans.

Nous avons apporté quelques précisions au contrat en début de période (1^{er} Mars) pour nous permettre de moduler les prestations, en les adaptant en fonction de la météo ; par exemple rajouter à la demande des tontes, ou des ramassages de feuilles.

Environ 20 passages cette année sans compter la taille des haies.

- 10 tontes sur les 12 prévues au contrat
- 4 désherbages des massifs
- 8m³ de mulch
- Soufflage des allées
- Nettoyage des fils d'eau en aout
- 4 ramassages de feuilles
- Remplacement de 4 lauriers morts
- Tailles des massifs

Au contrat était prévue une retouche de taille des haies ; celle-ci ne nous est pas parue nécessaire, et nous avons obtenu pour la remplacer la plantation de 5 arbres : 4 dans l'espace vert du Petit Lavoir et un dans celui du Grand Lavoir, en remplacement des arbres qu'on a dû abattre :

-Acer rubrum érable, Prunus acolade, Quercus coccinea chêne, 2 Ginkyo

Merci aux propriétaires proches des lieux de plantations de ces arbres de bien vouloir leur donner un arrosoir d'eau en cas de sécheresse prolongée, notamment pendant l'été.

Je demande à chacun d'entre vous de me signaler toute anomalie de type arbre tombé, détritrus.

Je vous rappelle que les arbres sont une richesse inestimable ; ils contribuent de nombreuses façons à améliorer la qualité de vie en milieu urbain.

L'arbre présente :

Des FONCTIONS ECOLOGIQUES :

- L'arbre **produit l'oxygène** par la photosynthèse ; il convertit l'eau et le gaz carbonique en oxygène qui purifie l'air
- L'arbre **purifie l'air**, en agissant comme un filtre à air, il absorbe les poussières et les polluants atmosphériques, qui sont captés par les feuilles

- L'arbre lutte **contre l'érosion** du sol ; il stabilise le sol, et régularise l'hydrologie et le niveau de la nappe phréatique en absorbant les eaux de pluie
- L'arbre améliore la **qualité de l'eau** filtrée par les racines
- L'arbre participe à la **régularisation des écarts** extrêmes de température par son dégagement de vapeur d'eau qui tempère les variations du climat, **ce qui est particulièrement important en période de canicule**
- L'arbre protège **contre la chaleur** en créant de l'ombre

Des FONCTIONS ESTHETIQUES en rompant la monotonie de certains paysages, il peut masquer des éléments moches, faire des séparations

Des FONCTIONS SOCIALES annonce du printemps, coloration des feuilles, parfum agissent sur nous, habitat des oiseaux

L'arbre a encore bien d'autres fonctions

Pas d'arbre = pas d'oiseaux, pas d'insectes

En résumé, outre l'ombre, l'oxygène, les arbres enrichissent la biodiversité dont l'affaiblissement contribue au dérèglement climatique

Nous déplorons que malgré les points évoqués ci-dessus, de nombreux abatages ont eu lieu ces derniers mois. Avant d'abattre un arbre, assurez-vous que c'est inévitable : maladie, racines endommageant les canalisations, dangerosité. Dans tous les cas, vous devez en replanter un autre de haute tige d'au moins 1,50m car il doit y avoir un arbre pour 150m² de terrain non construit (règles du PLU et des cahiers des charges)

➤ Taille des haies

Reste une opération délicate et compliquée en raison des disparités dans leur hauteur souhaitées par les propriétaires

Difficultés également lors de la taille du fait des voitures garées car dans certains cas on n'arrive pas à trouver le propriétaire ; pour pallier ce problème nous vous informerons des dates sur le site du Lavoir

Je rappelle que la hauteur maximum doit être 1,70 m ; compte tenu des problèmes rencontrés l'année dernière par le conducteur du lamier interpellé par les propriétaires, il aura pour consigne cette année de tailler à 1,70 m maximum et dans le cas où le propriétaire souhaite plus haut 2 possibilités :

- Ou bien on taillera la moitié à 1,70 et on ne touchera pas à la partie privative ; c'est regrettable car on était parvenu à supprimer les haies « en escalier »
- Ou bien on ne taillera que la partie verticale et le propriétaire devra prendre en charge la taille de tout le plateau

Le long de l'espace vert du Petit Lavoir , une haie avait atteint plus de 2m, donc impossible à tailler avec le lamier ; nous l'avons exceptionnellement fait tailler par une entreprise en partageant les frais avec le propriétaire.

En plus des arbres, ce sont les haies qui donnent à notre quartier l'image d'un quartier verdoyant, harmonieux, et bien entretenu

Je rappelle au passage qu'il appartient aux propriétaires riverains de tailler la haie, de tondre et ramasser les feuilles jusqu'au fil d'eau le long des raquettes

➤ **Élagages des 140 Cercis**

Nous faisons régulièrement retirer les arbres morts ; plantés dans les haies, certains ont un peu de mal à bien se développer.

La dernière taille date de 2007.

Certains d'entre vous ont fait tailler ceux qui sont devant chez eux et vous êtes plusieurs à nous demander de les élaguer.

En 2007, c'est Verespace qui les a taillés pour un montant de 7700 €.

En 2020, le devis de notre arboriste est de 7560 € ; son statut d'auto-entrepreneur (pas les mêmes charges qu'une entreprise) explique ce tarif ; il compte environ 50€ par arbre en moyenne sachant que les arbres ne nécessitent pas tous le même temps de travail.

Nous voterons cette somme lors de la présentation du budget.

- **Terrain entre La Mare et le Lavoir** : des arbres tombés ont été évacués au pied de la butte et sur le grand terrain ; nous laissons volontairement le tas de bois coupé pour que vous puissiez vous servir ; lorsque cela se présente, je mets un mot sur le site.

POINT 8- MODIFICATIONS ARCHITECTURALES

RESPECT DES CAHIERS DES CHARGES

1- ENTRETIEN DES MAISONS

L'aspect extérieur de nos maisons est un élément très important pour l'image de notre quartier ; c'est la raison pour laquelle nous veillons particulièrement à leur entretien, à savoir :

- les peintures extérieures : crépis, pignons, bandeaux sous toiture, portes de garages (dont certaines sont en mauvais état)
- le revêtement des accès garage (l'enrobé noir n'est pas autorisé)
- les portails et portillons ; ils doivent ouvrir vers l'intérieur du terrain pour ne pas gêner le passage sur le trottoir
- les bacs de terrasses à repeindre ou à remplacer par une balustrade conforme aux modèles choisis (on peut vous donner les coordonnées de certaines entreprises spécialisées).

Des efforts sont à faire par certains propriétaires (peintures, absence de volets, ...) la maison abandonnée depuis de nombreuses années, est heureusement en fond de raquette !

Pour tout changement de porte de maison ou de garage, ou de portail, nous vous demandons de nous soumettre avant tous travaux le modèle choisi.

- Il y a eu cette année trois demandes de surélévations et une autre aura prochainement lieu
- Deux demandes d'abri de jardin

2- ENTRETIEN DES JARDINS

Il est nécessaire de procéder à des élagages, **mais d'éviter au maximum les abattages (voir chapitre espaces verts).**

Nous pouvons vous communiquer les coordonnées de l'arboriculteur à qui nous avons confié l'entretien des arbres de nos espaces communs ; il nous donne toute satisfaction tant en termes de qualité de son travail qu'en termes de prix.

Rappelons également que les jardins doivent être entretenus, en particulier tonte et taille des haies (bien sûr aux moments autorisés !).

3- CAHIER DES CHARGES

Toute non-conformité est signalée au notaire lors de la vente de la maison. Une nouvelle **commission d'architecture** a été nommée lors de la dernière AG de l'ASL Chevy2.

Le président et la secrétaire habitent notre quartier ; une réflexion est engagée en matière d'évolution du cahier des charges dans le but de moderniser nos maisons (matériaux, isolation, ouvertures, ...) tout en maintenant l'harmonie et le style d'origine du quartier.

Liste des anomalies usuelles, des non-conformités aux CDC :

- Portes d'entrée de tous style : respecter les caissons
- Rambardes sur les terrasses des Rambouillet et Mansart
- Hauteur des haies
- Enrobé de la rampe du garage (pas de noir)
- Cheminées « tuyaux de poêle », et hauteur de la cheminée
- Changement de fenêtres
- Portails multiples : devraient avoir des lattes horizontales et ouvrir sur l'intérieur ou coulissant
- Portes de garage devraient respecter l'esprit caissons et non pas lattes verticales ou horizontales
- Abris de jardin souvent trop hauts donc cachés par les haies trop hautes
- Velux, positions à respecter
- Constructions additionnelles
- Arbres : 1 arbre pour 150m² de terrain
- Surface engazonnée d'au moins 80% de la surface non construite
- Meubles de rangement devant la maison, peu esthétique

Nombreux sont ceux qui ne demandent pas d'autorisation sachant qu'elle sera refusée, d'où la nécessité d'une évolution des textes.

Point 9 - ASL CHEVRY2

➤ COUNTRY CLUB

Après avoir été mise en demeure par l'ASL pour non paiement de ses loyers et taxes depuis le mois de juin, la gérante actuelle a saisi le tribunal dénonçant un loyer trop élevé ; elle doit 140 000€ fin mars

Elle a bénéficié d'un loyer très réduit depuis 2014 : 35 000€ au lieu de 70 000€ et le montant du bail a été cautionné en 2019 par la mairie et par une agence spécialisée.

Après plusieurs reports l'audience, qui selon notre avocat doit être conclusive, est fixé au 2 avril

Elle n'a pas déposé son bilan car elle souhaiterait céder son droit au bail à un repreneur pour 180 000 € ; sur la base de ses données comptables ce droit au bail n'est pas supérieur à 50 000 voir zéro €

Si elle trouve un repreneur, elle doit se mettre à jour de ses dettes vis à vis de l'ASL et elle doit demander notre accord.

Plusieurs options sont dans l'air ; entre autres que l'on abandonne la créance en échange de la restitution du son droit au bail ; cette option n'a pas été retenue car son avocat n'a pas répondu et certains présidents ne seraient pas d'accord.

Dans le cas où elle déposerait le bilan, si elle a d'autres dettes, un administrateur judiciaire nous imposerait quelqu'un ; ce qui n'est pas souhaitable.

Idées pour la suite, lorsque le problème avec Mme Chastenet sera réglé

1-nouveau locataire après examen approfondi de son profil

2-vente du bâtiment pour une activité similaire ; on n'aura plus les moyens d'agir en cas de changement de nature de l'activité

3- location ou cession du bâtiment (sans le terrain, comme pour le club house du tennis), pour activités de type associatif, médical...

Il est important de rappeler que ce bâtiment doit répondre à au moins 2 objectifs :

- Couvrir une grande partie des charges communes de l'ASL chevry2
- Apporter un service pour les chevriens

➤ **PROJET DE TRANSFERT DE PROPRIETE** de certaines parcelles et équipements à la commune de Gif

Un groupe de travail nommé « Chevry, c'est Gif » a été mis en place par l'ASL Chevry2 pour préparer un dossier ; j'en fais partie

Une réunion a eu lieu avec M.Le Maire pour l'informer de la mise en place de ce groupe de travail, et de cette démarche

Dans un 1^{er} temps a été fait le recensement des conventions existantes entre l'ASL Chevry2, la mairie et les autres structures concernées (Golf, Tennis...)

Dans un 2^{ème} temps, un questionnaire a été adressé à chaque président de quartier pour prendre en compte l'ensemble des préoccupations et avoir une meilleure connaissance de leur environnement

- Qu'est ce qui est déjà rétrocedé ?
- Réfection des différentes voies, trottoirs ... ?
- Changement des lampadaires
- Espaces verts, passage du pedibus

Il y aura une autre consultation sur la problématique liée aux réseaux, TV, Eau, assainissement, électricité, fibre ...

Il y a eu 30 réponses soit 70% ; toutes les réponses demandent le transfert à la commune, si possible en l'état, pour les trottoirs, raquettes, placettes, mais certains sont pour le maintien des espaces verts aux ASL.

Un courrier a été adressé aux 2 candidats principaux aux municipales pour connaître leurs intentions sur l'organisation administrative, le transfert des voiries et autres équipements, la vocation du Country, la gestion des terrains et équipements sportifs propriété de l'ASL C2, sur la gestion du réseau de diffusion de la TNT et enfin sur la cohérence entre nos cahiers des charges et le PLU.

Au moment voulu vous serez bien entendu consultés ; mais vous pouvez dès maintenant m'adresser vos remarques sur ce sujet

Point 9 – BUDGET 2020

A la suite le budget proposé par le bureau pour l'exercice 2020.

		Voté budget 2019	budget 2020 à voter
1/ Dépenses courantes		63 000 €	63 400 €
Administratif	Affranchissement	1 200 €	1 600 €
	Fournitures		
	Communication		
	Taxe foncière		
	Cotisation		
	Intérêts		
	Frais tenue de compte		
	Frais de virement		
	Frais assemblée générale		
Assurance		1 000 €	1 300 €
ASL Chevy II		6 000 €	6 000 €
Sécurité		14 000 €	14 000 €
Espaces verts	ASL	33 000 €	33 000 €
	Communs	7 500 €	7 500 €
		Voté budget 2019	budget 2020
2/ Dépenses non courantes		10 500 €	11 100 €
Espaces verts	ASL	2 000 €	7 600 €
	Communs	2 000 €	2 000 €
Imprévu		2 000 €	500 €
Reseau TV/Fibre	Réparation fourreaux TV/Téléphone	500 €	1 000 €
	Réparation fourreaux passage fibre optique	2 000 €	
	Provision pour installation fibre optique (5000€ en trésorerie)	2 000 €	0 €
BUDGET TOTAL		73 500 €	74 500 €

EVALUATION DES APPELS DE CHARGES			
	2 020	2 019	2 018
Trésorerie	30 688	34 784	28 585
Dépenses budgétées	74 500	73 500	72 000
Fond de roulement = 1 quad	17 500	17 500	17 500
Provision pour réseau tel	5 000	5 000	5 000
Appel de charges	66 312	61 216	65 915

		montant des appels (2 appels-Janvier-Juin)	
		2 020	
Appels de charges total			
	1er semestre	30 608	
	2ème semestre	35 704	